

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

1<sup>er</sup> juin 2015

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Simon Pelletier, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2015-06-0122

### **1. Ouverture de la session**

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Lucien Gendron l'ouverture de la session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-06-0123

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

2015-06-0124

#### **3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 4 mai 2015 à 20 heures**

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Émile-Olivier Desgens d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 4 mai 2015 à 20 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **4. FINANCES**

2015-06-0125

### **4.1 Acceptation des comptes à payer**

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Émile-Olivier Desgens :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de mai 2015 au montant de 39 124,73 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **Dépôt des rapports des délégations de pouvoir**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de mai 2015, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

|  |              |
|--|--------------|
| Directeur général et secrétaire-trésorier .....                        | 6980,35 \$   |
| (hors remboursement municipalités aidantes pour incendie de tourbière) |              |
| Responsable de voirie .....  | 12 629,95 \$ |
| Coordonnateur des services techniques.....                             | 2 630,21 \$  |

### **4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2015 au montant de 119 904,35 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

## **5. CORRESPONDANCE**

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

## **6. SUIVI ET RAPPORT**

### **6.1 Rapport des employés**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

#### **Voirie :**

- Entretien et réparation des véhicules (inspections annuelles);
- Surveillance et intervention sur les ponceaux, fossés, accotements, asphalte froid, nivelage de routes, rechargement;

## **Administration :**

- Plantation d'arbres au parc;
- Commande des nouveaux blocs pour l'abri à abrasifs;
- Inscription des mutations aux actes notariés;
- Finalisation des dossiers des employés partants;
- Contact divers, planification avec le fournisseur de l'abri à abrasifs;
- Avancement du dossier de compensation de l'incendie de tourbière.
- Mot-Destin
- Participation des formations (gestion de l'insatisfaction, Programme Unisson personnes agressives, rejets de soumissions pour mauvais rendement)
- Embauche et départ du personnel
- Modifications au guide de l'employé
- Rencontres de travail pour le projet d'instauration du service de Premiers Répondants
- Rencontre de travail pour les ententes VTT, motoneiges, citoyens, et Sureté du Québec
- Rencontre avec contremaitre de Saint-Antonin pour achats regroupés, et collaborations;
- Participation à une démonstration WaterTrax
- Beaucoup de rencontres et contacts citoyens, notaires, arpenteurs, entreprises;

## **Services techniques et urbanisme:**

- Inspections et surveillance des ponceaux , accotements, et autres
- Appui à la voirie pour travaux ponceaux, voirie et autres.
- Beaucoup d'imprévus suite aux intempéries

## **Développement**

1. Planifier la distribution d'arbres avec la pépinière (diverses communications) et les bénévoles de la Corpo pour le 23 mai
2. Relancer le sondage pour la station REZZO sur le Mot-Destin
3. Planification du 3<sup>e</sup> passage pour le Chemin St-Rémi qui aura lieu le 19 juin prochain, (3 lieux d'hébergements confirmés pour 8 marcheurs hébergés-payant) (Contacts téléphoniques, preuve d'assurance et document virement bancaire)
4. Travailler sur un document explicatif pour le projet de la salle multifonctionnelle, évaluation des subventions disponibles, des coûts pour l'entretien annuels, etc...
5. Rencontre en soirée pour le Chemin St-Rémi secteur RDL et Basques, le mercredi 6 mai
6. Rencontre en soirée, travail de l'exécutif pour le montage du plan d'affaires du projet Salle multifonctionnelle
7. Préparation et participation à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement avec les membres du C.A. (ordre du jour et résumé des activités) le jeudi 14 mai
8. Produire le PV de la rencontre du 14 mai
9. Rencontre avec l'entreprise de R et O énergie pour visiter l'église 15 mai
10. Rencontre avec le comité de la Salle multifonctionnelle mercredi 27 mai

## **Loisirs :**

### **Corporation des Loisirs**

- ✓ Discussion avec les bénévoles du soccer concernant les sports d'été;
- ✓ Modification de la publicité et distribution;
- ✓ Correction et impression des documents de l'AGA;
- ✓ Participation à l'AGA;
- ✓ Réunion du comité de loisirs;
- ✓ Rédaction du procès-verbal;
- ✓ Recherche / questionnaire sur l'état du terrain de volley-ball;
- ✓ Début publicité St-Jean-Baptiste;

### **Terrain de jeux**

- ✓ Répondre aux questions des parents;
- ✓ Suivi auprès des moniteurs pour leur moment d'arrivée, leur horaire de formation, les documents d'employés, etc...

### **Autres**

- ✓ Modifications sur le site municipal;
- ✓ Demande de financement au député provincial pour la fête des bénévoles;

## **6.2 Rapport des conseillers**

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

## **6.3 Rapport du maire**

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

## **7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS**

2015-06-0126

### **7.1 Service de premiers répondants**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la municipalité de Saint-Modeste afin que ses citoyens puissent bénéficier d'un service de premiers répondants, sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** le soutien offert aux municipalités par l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent ou Agence, pour la mise en place d'un service de premiers répondants, en conformité avec la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et modifiant diverses dispositions législatives*;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de premiers répondants vise à améliorer la rapidité d'intervention des intervenants auprès de la population lors de situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Modeste, par le biais de son service incendie, pourrait voir à la mise en place et à la gestion d'un service de premiers répondants;

**CONSIDÉRANT QU'**après avoir pris connaissance des avantages de ce service pour la population et de ses implications financières pour la Municipalité, le conseil municipal de Saint-Modeste juge à propos d'aller de l'avant pour sa mise sur pied;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Jean-Guy Raymond que la municipalité de Saint-Modeste donne son accord de principe à la mise sur pied d'un service de premiers répondants de niveau 2 (PR-2).

De plus, il est résolu d'autoriser M. Louis-Marie Bastille, maire et M. Alain Vila, directeur général, à signer une entente à cet effet avec l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-06-0127

### **7.2 Résolution demandant au gouvernement du Québec la révision de la *Loi sur le tabac***

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique notamment d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Simon Pelletier :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Modeste:

1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-06-0128

### **7.3 Modifications au guide de l'employé - Gestion des absences et congés**

**ATTENDU** que dans sa résolution N°2011-12-0270, la Municipalité de Saint-Modeste adoptait un guide de l'employé afin de faciliter l'intégration dans l'équipe des nouveaux employés, de permettre aux employés actuellement en place de connaître la mission, les valeurs mais aussi les principaux éléments, droits, devoirs, procédures, incombant tant à l'employeur qu'à l'employé, et de définir les grilles salariales de l'ensemble des postes de travail existant actuellement dans la municipalité.

**ATTENDU** qu'afin de mieux gérer les situations d'absence et de congés des employés municipaux et d'en clarifier les modalités, il est convenu d'apporter des modifications en conséquence au guide de l'employé;

**ATTENDU** que tous les conseillers ont reçu une copie des modifications proposées au guide de l'employé lors d'une rencontre préparatoire à la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Margot Perreault **QUE** ce conseil adopte les modifications proposées au guide de l'employé, lesdites dispositions entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2015;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-06-0129

### **7.4 Commande de déglacant pour l'entretien du réseau routier hivernal**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Modeste souhaite acquérir du sel de déglacage en vrac pour la période hivernale 2015-2016;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite améliorer la capacité de déglacage de ses abrasifs en s'orientant vers un produit offert par l'entreprise SEBCI et qu'une demande de soumission a été reçue à cet effet;

**ATTENDU** qu'afin de réaliser des économies de coûts, il a été convenu de placer une commande de sel commune avec Saint-Antonin, et réaliser l'arrosage au Bleu Fuzion par nous même;

**ATTENDU** les soumissions reçues reprises dans le tableau ci-après :

| <b>Fournisseur</b> | <b>Pour sel conventionnel</b> | <b>Pour Bleu Fuzion</b> |
|--------------------|-------------------------------|-------------------------|
| SEBCI inc.         | 98,95 \$/ tonne               | 0,64 \$ / litre         |
| Lieu de livraison  | Saint-Modeste                 | Saint-Antonin           |

Les prix s'entendent avant taxes livraison incluse à Saint-Modeste, la livraison

minimum d'un voyage est de 37 tonnes par voyage.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger **QUE** :

- le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- La municipalité accepte la soumission de la compagnie SEBCI pour un tonnage commandé de 148 tonnes de sel conventionnel et de 4440 litres de BleuFuzion à retirer auprès du réservoir de la Municipalité de Saint-Antonin;
- la livraison de sel sera cédulée en relation avec le responsable de la voirie par intérim, M. Antoine Beaulieu;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2015-06-0130**

### **7.5 Confection de MG-20**

**ATTENDU** que par résolution N° **2014-06-0134**, ce conseil octroyait un contrat à « Entreprises Forestières E. Tanguay » pour la confection de 4500 tonnes d'AB-10 et de 1000 tonnes de MG-20;

**ATTENDU** qu'une partie de l'AB-10 reste à confectionner et que les « Entreprises Forestières E. Tanguay » nous ont transmis une offre pour la confection du MG-20 à 2\$ la tonne pour du matériel tamisé prélevé dans nos talus;

**ATTENDU** qu'à des fins de comparaison, il a été demandé :

- un prix pour du MG-20 tamisé auprès la gravière-sablière Levasseur, soit 3,75\$ la tonne non transportée;
- un prix auprès de l'entreprise CTB+ pour du MG-20 tamisé, soit 2,45 \$ la tonne (matériel prélevé dans nos talus);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Émile-Olivier Desgens :

- **QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le contrat de la confection de 1000 tonnes de MG-20 tamisé est octroyé à « Entreprises Forestières E. Tanguay » au prix de 2\$ la tonne;
- **QUE** le matériel soit prélevé dans nos talus en conséquence de notre projet d'aménagement;
- **QUE** copie de la présente soit adressée aux soumissionnaires;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2015-06-0131**

### **7.5 Achat de ponceaux et matériels divers – travaux Rang 2**

**ATTENDU** que la municipalité prévoit de remplacer un ponceau sur le Rang 2 dans le secteur du 23, Principale;

**ATTENDU** que des soumissions ont été demandées auprès de 3 fournisseurs;

**ATTENDU** les soumissions reçues à cet effet sont reprises dans le tableau ci-après :

| Nom fournisseur                       | Distribution Brunet | MR Boucher   | Réal Huot     |
|---------------------------------------|---------------------|--------------|---------------|
| 18 mètres de tuyau 30" de diamètre    | 2737,26 \$          | 2904,93 \$   | 2884,14 \$    |
| 1 manchon (collet) de 30" de diamètre | 407,79 \$           | ????         | 291,79 \$     |
| 1 membrane géotextile (prix au m2)    | 0,68\$ au m2        | 0,86\$ au m2 | 0,75 \$ au m2 |
| Livraison                             | incluse             | incluse      | incluse       |

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond :

- **QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le contrat de la fourniture des ponceaux et matériel connexe pour le remplacement de ponceau dans le Rang 2 secteur 23, Principale est octroyé à « Distribution Brunet » selon les tarifs tels que mentionnés en préambule;
- **QUE** la commande de la membrane sera annulée, et qu'il sera commandé du matériel complémentaire en conséquence de nos besoins, le tout accompagnant la présente résolution;
- **QUE** la présente dépense sera assumée par le fonds général de fonctionnement;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-06-0132

## **7.6 Travaux de remplacement de ponceau Rang 2**

**ATTENDU** que la municipalité prévoit de remplacer un ponceau sur le Rang 2 dans le secteur du 23 Principale;

**ATTENDU** que des soumissions ont été demandées auprès des entreprises « Excavation Bourgoin Dickner » et « Abert Castonguay et fils » pour la réalisation desdits travaux, les résultats sont résumés dans le tableau ci-après :

| Nom soumissionnaire         | Total avant taxes                       |
|-----------------------------|---|
| Excavation Bourgoin Dickner | 12 035 \$ sans la fourniture de ponceau |
| Albert Castonguay et Fils   | 17 200 \$ sans la fourniture de ponceau |

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Jean-Guy Raymond :

- **QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le contrat des travaux pour le remplacement de ponceau dans le Rang 2 secteur 23, Principale est octroyé à « Excavation Bourgoin Dickner » selon les tarifs tels que mentionnés en préambule; soit un cout net avant taxes de 12 035 \$;

- **QUE** la présente dépense sera assumée par le fonds général de fonctionnement;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-06-0133

**7.7 Résolution d'appui au projet de la Coopérative de Solidarité Santé Saint-Hubert dans le cadre du projet de construction d'un carrefour santé**

**ATTENDU QUE** le projet de Carrefour Santé Saint-Hubert est un projet majeur favorisant le développement de la communauté;

**ATTENDU QUE** le projet de Carrefour Santé Saint-Hubert est un projet majeur favorisant le développement de la communauté;

**ATTENDU QUE** ce projet permet de contribuer grandement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup ;

**ATTENDU QUE** ce projet permettra d'assurer la poursuite des activités de la Coop de solidarité Santé dans un environnement adéquat et favorisant l'accessibilité de services communautaires de santé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault **QUE** la Municipalité de Saint-Modeste appuie le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé Saint-Hubert dans ses démarches de recherche de financement auprès des organismes et ministères gouvernementaux dans le cadre du projet de Carrefour Santé Saint Hubert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-06-0134

**7.8 Appui au Club de l'Âge d'Or de Saint-Modeste – Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)**

**ATTENDU QUE** le Club de l'Âge d'Or a pour projet l'agrandissement du Centre Récréatif Guillaume Bastille afin d'en améliorer l'accessibilité, et d'en faciliter l'utilisation par les aînés;

**ATTENDU QUE** l'agrandissement projeté serait d'environ 12 x 32 pieds afin de prévoir une zone d'entreposage des équipements et un vestiaire sur le même plancher, et de revoir l'entrée en conséquence notamment pour les personnes à mobilité réduite;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intention du Club de l'Âge d'Or de déposer une demande de financement auprès du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

**ATTENDU QUE** le projet du Club de l'Âge d'Or va contribuer à améliorer la qualité de vie des aînés et de la collectivité dans son ensemble;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond **QUE** la Municipalité de Saint-Modeste appuie le Club de l'Âge d'Or dans son projet d'agrandissement du Centre Récréatif Guillaume Bastille, ainsi que dans ses démarches

de demande de financement auprès du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-06-0135

### **7.9 Achat de thermopompe**

**ATTENDU QUE** le climatiseur du bureau municipal est hors service et non réparable depuis l'année dernière et qu'il convient de le remplacer;

**ATTENDU QUE** ce conseil souhaite également diminuer ses factures d'électricité autant en été qu'en hiver et qu'à cet effet, il a été demandé diverses options de remplacement à des entrepreneurs locaux;

**ATTENDU QUE** la meilleure solution retenue serait l'achat d'un système thermopompe réalisant à la fois la climatisation et le chauffage;

**ATTENDU QUE** parmi toutes les offres et options reçues, il a été retenu la meilleure option répondant à nos besoins de chacun des fournisseurs interrogés; à savoir :

|                           |  |   |  |
|---------------------------|--|---|--|
| Fournisseur               | Majella Vaillancourt   | Yvan Turcotte Électrique                                      | Ray Réfrigération  |
| Marque                    | LG   | GREE U-Crown  | Carrier  |
| Capacité climatisation    | 12 000 BTU   | 18 000 BTU  | 18 000 BTU   |
| SEER                      | ??   | 21  | 21   |
| HSPF                      | ??   | 10,5  | 10,3   |
| Plage opération chauffage | -25°C  | -30°C   | - 30°C   |
| Niveau sonore min         | ??   | 26 db   | 26 db  |
| Garantie :                | 5 ans pièces, 1 an main d'œuvre 7 ans compresseur  | 10 ans pièces et main d'œuvre                                 | 7 ans pièces, main d'œuvre et compresseur  |
| Autres :                  | Non inclus :<br>-Électricité<br>-Raccordement électrique entre les unités<br>-Menuiserie<br>-Plomberie | Inclus :<br>Pose, matériel électrique et frigorifiques inclus | Inclus :<br>installation et mise en fonction<br>Non inclus :<br>plomberie et électricité |
| Prix avant taxes          | 4300 \$  | 4280 \$   | 4700 \$  |

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron :

**QUE** la Municipalité de Saint-Modeste accepte la soumission de l'entreprise « Yvan Turcotte électrique inc. » au montant avant taxes de 4280 \$ tel que mentionné en préambule pour l'achat d'une

thermopompe de Marque GREE, modèle U-crown 18000 BTU;

**QUE** la dépense soit payée par le fonds général de fonctionnement;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-06-0136

**7.10 Gestion et opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour des remplacements de vacances ou sur demande**

**ATTENDU** que le départ du responsable de voirie, lequel détenait les diplômes et autorisations nécessaires à la gestion et l'opération des aqueducs et de l'égout et pouvait donc remplacer le responsable de nos installations, M. Daniel Martel;

**ATTENDU** qu'il convient de combler les besoins de remplacement de M. Daniel Martel, coordonnateur des services techniques durant ses périodes de congés et/ou de remplacements ponctuels notamment sur les fins de semaine, maladies ou imprévus;

**ATTENDU** que la prestation de service demandée consiste à et ce, sans se limiter à ce qui suit :

- Effectuer tous les échantillonnages requis sur le réseau ainsi qu'aux installations selon les fréquences exigées en eau potable et eaux usées.
- Transmission des échantillons à un laboratoire accrédité par le MDDELCC la journée même des échantillonnages
- Prendre toutes les lectures et enregistrements ainsi que d'observer toute anomalie des installations de la municipalité et d'en faire la liste détaillée.
- Assurer le suivi de façon très minutieuse pour permettre le bon fonctionnement des équipements et protéger les usagés.
- Faire le suivi de façon à satisfaire les exigences du règlement sur la qualité de l'eau potable ainsi que ceux du MDDELCC pour les eaux usées.

**ATTENDU** que des offres de services ont été demandées à des entreprises pouvant ainsi offrir le service de remplacement;

**ATTENDU** les offres reçues résumées dans le tableau ci-après (les montants sont indiqués avant taxes et incluant les frais de déplacement):

| Nom de l'entreprise            | Entreprises Camille Ouellet et Fils | ECOLEAU          |
|--------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| Tarif forfaitaire à la semaine | 500 \$                              | 602,50 \$        |
| Tarif forfaitaire à la journée | 100 \$                              | 120,50 \$        |
| Tarif forfaitaire horaire      | 55 \$                               | 35\$ + 55¢ du km |
| Forfait horaire à la demande   | 55\$                                | 35\$ + 55¢ du km |

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Émile-Olivier Desgens :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Saint-Modeste accepte la soumission de l'entreprise « Entreprises Camille Ouellet et Fils inc. » aux montants avant taxes tels que mentionnés en préambule;

**QUE** la dépense soit payée par le fonds général de fonctionnement;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2015-06-0137

**7.11 Mandat pour achat d'équipement de voirie**

**ATTENDU** qu'il est dans les intentions de la Municipalité de procéder au remplacement de certains équipements de voirie dont notamment, une niveleuse et un camion de déneigement;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intention de la Municipalité de participer aux encans et/ou appels d'offres du Centre de Services Partagés du Québec;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Modeste s'est dotée d'une réserve financière de voirie afin de couvrir des éventuelles dépenses de voirie (infrastructures et équipements);

**ATTENDU** que par sa résolution N°2014-11-0255, ce conseil créait un Comité « Achats de voirie » dont l'un des membres a démissionné (responsable de voirie);

**ATTENDU** que ce conseil souhaite également augmenter la limite d'achat initialement prévue à 50 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Simon Pelletier et résolu **QUE** ce conseil modifie le mandat du Comité « Achats de voirie », lequel est spécifiquement dédié :

- à la surveillance des prochains appels d'offres et encans à venir de la part du Centre de Services Partagés du Québec;
- au déplacement in situ aux fins de vérification des équipements qui intéressent la municipalité;
- à participer aux encans et/ou appels d'offres spécifiquement ciblés par le comité « Achats de voirie » aux fins d'acquérir les équipements ciblés;
- à miser jusqu'à un montant maximum avant taxes de 100 000 \$ sur les équipements ciblés;
- à présenter les achats ainsi réalisés au conseil municipal aux fins de validation par voie de résolution, l'affectation comptable des différents sera alors décidée par ledit conseil;

**QUE** les membres du Comité « Achats de voirie » sont nommés pour une période de 1 an se terminant le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et qu'il sera composé de :

- Yannick Bélanger, conseiller;
- Lucien Gendron, conseiller;
- Antoine Beaulieu, responsable de voirie par intérim;
- Gabriel Olivier-Côté, assistant de voirie;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **8. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**2015-06-0138**      **8.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 345 relatif au traitement des élus municipaux afin de prévoir une rémunération additionnelle aux membres du conseil qui célèbrent un mariage**

Conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, Jean-Guy Raymond, conseiller, donne avis de motion de la présentation pour adoption lors d'une prochaine séance d'un règlement modifiant le règlement numéro 345 relatif au traitement des élus municipaux afin de prévoir une rémunération additionnelle aux membres du conseil qui célèbrent un mariage.

**2015-06-0139**      **8.2 Présentation du projet de règlement N°376 – Règlement numéro 376 modifiant le règlement numéro 345 relatif au traitement des élus municipaux afin de prévoir une rémunération additionnelle aux membres du conseil qui célèbrent un mariage**

Conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, Jean-Guy Raymond, conseiller, présente le projet de règlement N° 376 modifiant le règlement numéro 345 relatif au traitement des élus municipaux afin de prévoir une rémunération additionnelle aux membres du conseil qui célèbrent un mariage.

**2015-06-0140**      **8.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement N°141 relatif aux permis et certificats – Nouvelles exigences Q-2, r.35.2)**

M. Jean-Guy Raymond donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement modifiant le règlement N°141 relatif aux permis et certificats afin d'intégrer les nouvelles exigences que l'on retrouve au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r.35.2).

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

Néant

## **10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE**

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

**2015-06-0141**      **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Émile-Olivier Desgens de lever la session à 21 heures 00 minute.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire